

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2009

Absents excusés : Stéphane CHASTELOUX avec pouvoir à Aimé VUAILLAT
Françoise BERTHOLET avec pouvoir à Maurice BELANTAN
Martine MERAUD avec pouvoir à Maurice BELANTAN
Christelle GAUTIER

Jean-Pierre ROUSSELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2009 est approuvé par les élus.

URBANISME

André CHABERT présente au conseil les dossiers suivants :

• PERMIS DE CONSTRUIRE

- Mr CHOMARD Thierry 2150 route de Montin, transformation d'un bâtiment agricole en salle de réception,
- SCI ANDREY, 1200 route du Vint-Un, projet ZA des BROSSES, pose de panneaux photovoltaïque sur toiture existante et construction d'un abri de stockage avec toit recouvert en panneaux photovoltaïque,
- Mr et Mme LECLERE Benoist et Mylène, 1408 route de Morestel, construction d'une habitation.

• DECLARATION PREALABLE

- Mr BURFIN Pascal, 137 chemin de la Dame des Bois, transformation d'ouvertures,
- Mr DUVILLARD Paul, 147 chemin de la Tuilière, pour 1 véranda,
- Mme GIRED-MARTIN Isabelle, chemin de la Dame des Bois, réalisation d'un abri de jardin,
- Mme CAILLAT Annie, 1408 route de Morestel, division d'un terrain,
- Mr GANZER Gilles, 14 chemin de Malétang, réalisation d'un escalier extérieur et d'un abri de jardin.

• DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain pour les ventes suivantes :

- CIT pour Mr PAULOZ et Mme HANNI, terrain de Charray, lot A de 1391 m²,
- Mr PATRICOT Robert, terrain à Charray, lot A de 1389 m² et lot B de 1386 m²
- Mme JOBE Viviane terrains à Grande Terre, parcelles 1123 et 1131 section A.

INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET 2009

Monsieur le Maire donne la parole à M^{elle} Delphine TEILLON pour présenter la situation financière du budget communal en cours.

Les élus peuvent constater qu'il n'y a pas de dépassement notoire dans les différentes rubriques, que l'évolution des dépenses respecte nos engagements.

PROJET DE REALISATION DE LOCAUX TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que nous avons pris l'engagement, en début de mandat, de créer dès que possible un nouveau dépôt pour abriter le matériel de la commune.

Aujourd'hui une opportunité se présente sous la forme d'un bâtiment type structure bois avec une toiture couverte de panneaux photovoltaïque qui serait implanté sur une partie du terrain jouxtant le relais 171 nouvellement acquis par la commune.

Le bâtiment d'environ 500 m² au sol sera réalisé et exploité pendant 20 ans par EDF-ENR pour produire de l'électricité à partir des panneaux photovoltaïques.

Ce bâtiment sera mis à disposition de la commune sous forme d'un bail emphytéotique.

Le but est de reloger en plus du matériel communal, l'ACCA, les matériels du syndicat des chapiteaux et du comité des fêtes. D'autres aménagements pourront y être réalisés ultérieurement.

La participation de la commune s'élève à 14 600 € pour la construction du bâtiment auquel s'ajoutera le terrassement, les VRD, la pose de portes et de murs de périphérie.

Après instruction du permis de construire, cette structure construite par G.M.V de Charray serait disponible pour mi 2010.

Monsieur le Maire demande aux élus leurs accords pour signer tous les documents permettant de réaliser ce projet.

Accord du conseil par 17 oui, 1 personne ne participe pas au vote.

QUESTIONS DIVERSES

CENTRE AERE - REMUNERATION DE LA CANTINIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune prend en charge la rémunération de la personne qui effectue les repas pour le centre aéré. En l'occurrence, il s'agit de Madame Brigitte GUAMIER, qui effectue les repas du centre aéré.

Pour le mois de septembre 2009, Madame Brigitte GUAMIER sera rémunérée à raison de 35 heures par semaine, Indice brut : 297, Indice majoré : 307.

Pour le mois d'octobre 2009, Madame Brigitte GUAMIER sera rémunérée à raison de 35 heures par semaine, Indice brut : 297, Indice majoré : 307.

Pour le mois de novembre 2009, Madame Brigitte GUAMIER sera rémunérée à raison de 34 heures par semaine, Indice brut : 297, Indice majoré : 307.

Après discussion, le Conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense.

VENTE D'UNE COUPE DE BOIS

Monsieur le Maire signale aux élus que l'ONF demande l'autorisation à la commune de mettre en vente une coupe de bois de peupliers, situé au Pillardin sur la parcelle B 487.

Accord du conseil

AFFAIRE CEFICO

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre une délibération autorisant André CHABERT à signer tous actes administratifs liés à cette affaire le 2 octobre si le Maire a un empêchement. Accord du conseil

POINT SUR LES ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES 2008

Gérald REVEYRAND fait le point sur les différentes manifestations organisées par le CCAS avec la commission sociale et culturelle :

- soirée spectacle avec Papagalli,
- ventes de primevères au profit de la recherche sur le cancer,
- repas et bon d'achat pour les aînés de la commune,
- expo-vente "Loisirs-Temps Libres",
- soirée débat sur le thème de la parentalité,
- fête de la Musique.

Gérald REVEYRAND rappelle que la création d'une régie de recettes "CCAS" demandait l'écriture de trop de documents administratifs pour le volume d'argent traité.

La solution proposée par le Percepteur a été d'établir une convention entre le CCAS et le Comité des Fêtes pour gérer les encaissements des recettes de manifestations.

Les bénéficiaires des manifestations sont ainsi reversés sous forme de don au CCAS. Le Comité des Fêtes a versé deux dons en 2008. Un de 513,60 € et un second de 250 €.

Toutes factures réglées, l'ensemble des actions 2008 laisse apparaître un résultat positif de 204,04 €.

Cette convention garantit la traçabilité des mouvements d'argent dans la comptabilité du CCAS.

Gérald REVEYRAND présente aux élus les réflexions de la commission culturelle sur le projet de manifestation "CLODOMIR 2010", projet de fête sur cette époque mérovingienne.

Une réunion de travail sur ce sujet est prévue le 13/11/2009 à 20h30 en mairie.

DISTRIBUTION INFORMATION COMMUNALE AUX HABITANTS

Les Echos vézerontins et le bulletin municipal seront maintenant distribués par les élus.

Jean-Pierre ROUSSELET présente aux élus les différents secteurs de distribution ainsi que la constitution des équipes pour faciliter cette distribution.

Cette distribution sera opérationnelle pour le prochain Echo vézerontin d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Prochain conseil municipal le 15 octobre 2009 à 20H30